



## Publication d'informations relatives à une convention réglementée

(en application de l'article L. 22-10-13 du Code de commerce)

### Lettres d'offre ferme signées en date du 10 juin 2021 avec CREDIT AGRICOLE ASSURANCES (CAA) portant accord sur la constitution de deux partenariats, détenus à 49% par CAA et 51% par ALTAREA

**Objet :** La société ALTAREA a signé deux lettres émises par la société CREDIT AGRICOLE ASSURANCES (CAA) le 10 juin 2021 portant accord sur la constitution de deux partenariats devant être détenus à 49% par CAA et 51% par Altarea :

- l'un, dénommé « Alta Retail Parks », portant sur neuf retail parks détenus par le groupe Altarea en France
- l'autre, dénommé « Alta Infrastructures », portant sur les commerces de la gare Paris-Montparnasse et un portefeuille de cinq gares italiennes détenues par Altarea

Les partenariats portent sur 1,0 milliard d'euros d'investissements droits inclus dans les actifs détenus par Altarea<sup>1</sup>, leur financement devant intervenir intégralement en fonds propres : 515 M€ apporté par Altarea et 485 M€ par CAA. Ces opérations devraient être régularisées d'ici la fin de l'année 2021.

Le groupe Altarea continuera à contrôler ces actifs dont elle assurera l'asset management, et qui resteront consolidés dans ses comptes en intégration globale.

Pour de plus amples précisions sur ces partenariats, vous pouvez accéder en cliquant [ici](#) au communiqué de la Société diffusé et mis en ligne sur son site internet ([www.altarea.com](http://www.altarea.com)) le 30 juin 2021.

**Modalités :** La conclusion de ces partenariats avec CAA a été autorisée préalablement par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 26 mai 2021, la société PREDICA, filiale de CAA, et son représentant permanent, ainsi que Madame Françoise DEBRUS, Directrice des Investissement de CAA, n'ayant pas pris part aux délibérations, ni au vote. Les lettres d'offre ferme ont été signées le 10 juin 2021. Celles-ci et la conclusion des partenariats seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée en 2022 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

---

<sup>1</sup> La transaction s'effectue sur la base d'une valeur des actifs légèrement inférieure aux expertises de fin décembre 2020

**Personnes intéressées :**

- la société CREDIT AGRICOLE ASSURANCES (CAA), actionnaire détenant directement et indirectement plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société ;
- la société PREDICA (filiale de CAA), membre du conseil de surveillance de la Société, représentée par Mme Najat AASQUI ;
- Madame Françoise DEBRUS, Directrice des Investissement de CAA, membre du conseil de surveillance de la Société.

**Motifs justifiant de l'intérêt de cette convention :** La réalisation de ces partenariats permettra à la Société d'accélérer sa stratégie de partenariats menée depuis près de 10 ans en Commerce, classe d'actifs attractive dans un contexte de reprise de la consommation post-Covid, avec un intérêt renouvelé des institutionnels à condition de bénéficier d'un asset manager performant.

**ALTAREA**

SCA au capital de 264 582 150,78 € - 335 480 877 RCS PARIS  
87, rue de Richelieu - 75002 Paris – Téléphone : +33 (0)1 56 26 24 00  
APE 6820B – LEI n°969500ICGCY1PD6OT783  
Marché réglementé : Euronext Paris Compartiment A - ISIN 0000033219

[altarea.com](http://altarea.com)